

## A retenir

<b>Cicadelle de la flavescence dorée</b>	<b>Date du 2<sup>ème</sup> traitement obligatoire dans les zones à 3 traitements obligatoires dans la période du 11 au 26 juin.</b>
<b>Mildiou</b>	<b>Maladie toujours en progression. Risque très fort. Période de forte sensibilité des grappes.</b>
<b>Oïdium</b>	<b>Période de forte sensibilité des grappes.</b>
<b>Eudémis</b>	<b>Vol de 2<sup>ème</sup> génération démarre. Des pontes sont visibles en zones précoces essentiellement.</b>
<b>Black rot</b>	<b>De nouveaux symptômes.</b>

## PLUVIOMETRIE

### Vignoble régional

### Tableau des hauteurs de pluies du 11 juin au 17 juin

		11-juin	12-juin	13-juin	14-juin	15-juin	16-juin	17-juin	CUMUL HEBDO
Pyrénées-Orientales	ESTAGEL	0,8	2,9	0	0	0,6	0	0	4,3
	LAROQUE DES ALBERES	1,8	15,8	0	0	0,2	0	0	18,8
	PIA	1,6	2,5	0	0	0,3	0	0	4,4
Aude	ALAIQUE	2,6	13,4	4	0	0,6	2,1	0	22,7
	LEZIGNAN	1,5	10,5	0	0	0	0	0	12
	NARBONNE	11,3	5,4	0	0	0	0	0	16,7
Hérault	POUZOLLES	4,3	0,2	0	0	0	0	0	4,5
	PLUSSERGUIER	15,5	2	0	0	0,1	0	0	17,6
	VALFLAUNES	90,8	1,3	0	0	0	0	0	92,1
Gard	CHUSCLAN	22	0,4	0	0	0	0	0	22,4
	SAINT GILLES	8,6	0,1	0	0	0	0	0	8,7
	VILLEVIEILLE	27,8	0,5	0	0	0	0	0	28,3



### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie  
BP 22107  
31321 Castanet Tolosan  
05.61.75.26.00

### Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-  
Delay, Fabrice Guillois,  
Emilie Teyssot,  
Laure Lagarrigue, Christel  
Chevrier

### Crédit photos :

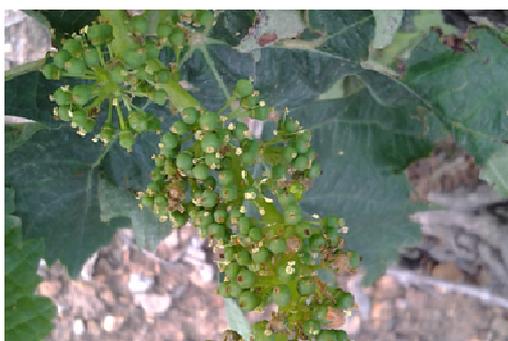
Groupe Chambre, Groupe  
Guide des Vignobles Rhône  
-Méditerranée

# STADES PHENOLOGIQUES

## Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « pleine floraison » (stade I ou 23 ou BBCH 65) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77).

Le stade phénologique le plus rencontré est « baies à taille de pois » (stade K ou 31 ou BBCH 75).



Nouaison (stade J ou 27 ou BBCH 71)



Baies à taille de pois  
(stade K ou 31 ou BBCH 75)

# CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

## Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du **2<sup>ème</sup> traitement obligatoire est fixée dans la période du 11 au 26 juin**. Il doit être appliqué 15 jours après la 1<sup>ère</sup> application dans les communes à 3 traitements obligatoires.

### Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- **en viticulture biologique**, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 28 mai et le 27 juin.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant sur le site de la DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,412>

## Mesures prophylactiques

- Eliminer les repousses de porte-greffe, les vignes non cultivées,
- épamprer pour diminuer les populations de larves.

## Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort ; Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.

Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.

- par le matériel de multiplication ; la transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes. Elle peut être évitée par le traitement à l'eau chaude.

## Hérault

Des larves (L3 à L5) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont localement observées en nombre important. Le 1<sup>er</sup> adulte est noté.

**ERRATUM** : L'aménagement du 2<sup>ème</sup> traitement est annulé, au vu des populations importantes observées, sur la commune de **Lauret** et non de Saint Aunès.

## Evaluation du risque

« Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaires de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative ».

# MILDIU

## Vignoble régional

Symptômes à tous les stades sur feuilles, toujours en progression. Tous les faciès (rot gris et rot brun) sont visibles sur grappes.

Risque très fort.

### Mesures prophylactiques

- Palisser pour améliorer la couverture du végétal,
- favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage...), elles diminuent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entrecoeurs sensibles au mildiou,
- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers.

## Aude

Le nombre de parcelles affectées continue d'augmenter de façon très significative. De nouvelles taches (en cours d'incubation) sont également signalées en toutes zones du département. Les niveaux de dégâts sont très hétérogènes mais peuvent ponctuellement atteindre plus de 30 % des feuilles affectés et plus 20 % des grappes.

D'après la modélisation Potentiel Système arrêtée au 17 juin, les derniers événements pluvieux des 11,12 et 13 juin, ont entraîné de nouvelles contaminations localement assez massives. Les faibles pluies suivantes sont également susceptibles d'avoir engendré de nouvelles contaminations. Pour la semaine à venir, le risque mildiou reste très fort sur l'ensemble du département. Aucune contamination nouvelle n'est toutefois prévue en raison de l'absence de pluie. Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte, ni les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations si le vent faiblit.

## **Gard**

Depuis la semaine dernière, on note une nouvelle progression de la maladie dans l'ensemble du département. Sont observés une multiplication des taches sur les jeunes feuilles et les entrecoeurs ainsi que le développement des symptômes sur grappes sous la forme « rot brun » (brunissement de la baie à partir du pédoncule). Du mildiou mosaïque est également observé. Cet accroissement des symptômes est notamment lié aux pluies de début juin.

Dans le courant de la semaine, on peut s'attendre à l'extériorisation de nouveaux symptômes sur grappes issue du dernier orage (lundi 11 juin). Il est encore trop tôt pour faire un bilan des pertes liées au mildiou dans le département. Néanmoins, d'ores et déjà, il apparaît que les plus grosses pertes de récolte concernent la partie sud du département (Costières et Sables).

D'après la modélisation Potentiel Système arrêtée au 17 juin, l'orage du 11 juin a entraîné de nouvelles contaminations. Le risque mildiou reste très fort sur l'ensemble du département. Aucune contamination nouvelle n'est toutefois prévue en raison de l'absence de pluie. Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte, ni les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations si le vent faiblit.

## **Hérault**

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans toutes les unités agroclimatiques.

Des repiquages sur grappes (faciès rot gris) sont toujours observés dans l'ensemble des unités agroclimatiques, avec parfois seulement quelques grains touchés, notamment les petits grains millerandés.

Le faciès rot brun (brunissement des baies à partir du pédoncule avec présence de dépression en « coup de pouce ») est également visible.

La fréquence des symptômes peut atteindre la totalité des grappes avec des intensités parfois importantes.

Le nombre de parcelles avec des pertes de récolte est en augmentation (jusqu'à 80 % de perte).

Des symptômes de mildiou mosaïque sont également visibles ainsi que des défoliations partielles.

La quasi-totalité des parcelles est concernée par la maladie à des niveaux très variables. Les fréquences et intensités des symptômes évoluent encore suite aux dernières pluies.

Les conditions climatiques ventées (mistral) notées depuis le milieu de la semaine dernière retardent la sortie des fructifications mais n'empêcheront pas les taches de devenir contaminatrices si les conditions sont favorables (les rosées suffisent).

La maladie est toujours en phase épidémique.

D'après la modélisation arrêtée au 17 juin :

- MILSTOP : les conditions météorologiques enregistrées entre le 11 et le 17 juin engendrent de nouvelles contaminations sur la totalité des stations. Les sorties de symptômes sont attendues à partir du 24 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation modérée sur toutes les stations.
- Potentiel Système : les derniers événements pluvieux du 11 et 12 juin ont entraîné des contaminations.

Pour la semaine à venir le risque mildiou reste très fort sur l'ensemble de la région.

Aucune contamination nouvelle n'est toutefois prévue en raison de l'absence de pluie.

Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations si le vent faiblit.

## **Pyrénées – Orientales**

Le dernier épisode orageux du 12 juin a entraîné des contaminations sur parcelles en fin de protection. Le risque mildiou reste important car l'inoculum est important dans certaines parcelles. Les formes rot gris et rot brun sont visibles. Chaque humidité sur la végétation pourra provoquer de nouvelles contaminations. Cependant, les conditions météorologiques annoncées ne sont pas favorables, en l'absence de pluies et d'humidités, à une progression de la maladie.

### **Evaluation du risque**

**Le risque est très fort sur toute la région Languedoc Roussillon.  
Observer activement tout symptôme, consulter la météo et rester très vigilant.**

**La période de forte sensibilité des grappes est en cours. Elle décroît à partir de la fermeture de la grappe.**

## **OIDIUM**

### **Vignoble régional**

#### **Mesures prophylactiques**

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet

### **Aude**

Le stade de forte réceptivité (floraison) est en cours, sur les cépages tardifs (Cabernet, Carignan, Grenache) en zone tardive. En zone précoce (Littorale, Minervois et Corbières précoce) la fréquence de détection de symptômes sur feuilles et grappes est en forte augmentation. Ainsi sur ces secteurs, des symptômes sur grappes (sur pédicelles pour les parcelles les plus tardives mais également sur baies sur les parcelles plus avancées) sont facilement observables. Les niveaux d'attaque peuvent ponctuellement atteindre plus de 10 % de grappes affectées notamment sur les cépages sensibles.

En zone plus tardive (Carcassonnais, Cabardès, Razes-Malepères et Limouxin), la maladie est à ce stade encore peu présente sur grappes mais assez facilement observable sur feuilles.

### **Gard**

La maladie est toujours en légère progression. Quelques parcelles manifestent des symptômes sur baies (essentiellement des parcelles de Carignan).

### **Hérault**

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés essentiellement dans les parcelles à drapeaux (Carignan) et dans les parcelles/cépages/situations sensibles dans toutes les unités agroclimatiques.

De nouveaux symptômes sur grappes sont observés dans le Minervois, Les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais sur cépages sensibles.

Dans les parcelles de référence, leur fréquence peut atteindre 96 % d'organes touchés et 30 % d'intensité d'attaque.

La maladie est en progression parfois importante depuis la semaine dernière. Le nombre de parcelles atteintes et la fréquence des symptômes sur grappes sont en augmentation.

## **Pyrénées-Orientales**

Il est toujours visible en toute zone et sur tout cépage. Le potentiel de la maladie reste élevé dans le vignoble pour cette campagne, la vigne est en plus dans sa phase particulièrement sensible (préfloraison – nouaison) en secteur tardif. En secteur précoce, la maladie mal contenue sur certaines parcelles, va continuer sa progression malgré le stade fermeture de la grappe. Les symptômes sont visibles sur feuilles et sur grappes avec des intensités variables.

### **Evaluation du risque**

**La période de forte sensibilité des grappes est toujours en cours. Leur sensibilité décroît à partir de la fermeture de la grappe.**

**La fréquence et l'intensité de la maladie sont en augmentation. Poursuivre les observations et rester vigilant.**

# **TORDEUSES DE LA GRAPPE**

## **Eudémis**

### **Vignoble régional**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération démarre ou se poursuit en zones précoces et moyennes. Des pontes sont observées en zones précoces essentiellement.

### **Aude**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération a débuté sur les zones précoces du Littoral et du Narbonnais. Sur ces mêmes secteurs, les 1<sup>ères</sup> pontes sont observées depuis la fin de la semaine dernière.

En zone plus tardive (Malepère-Razès, Carcassonnais, Limouxin, Cabardès, Hautes Corbières et Minervois tardif) le vol de 2<sup>ème</sup> génération n'a pas débuté mais des symptômes de 1<sup>ère</sup> génération (glomérules) bien que faibles, sont encore observables parfois supérieurs à 30 glomérules pour 100 grappes.

### **Gard**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération se généralise avec des captures d'intensités variables.

Les 1<sup>ères</sup> pontes fraîches sont observées depuis ce début de semaine dans le sud du département et en Vallée du Rhône. Pour le moment, le seuil de nuisibilité (5 pontes pour 100 grappes) n'est pas dépassé sur les parcelles observées.

### **Hérault**

Le vol de la 2<sup>ème</sup> génération démarre dans les zones précoces et moyennes. Les 1<sup>ères</sup> pontes (fraîches et en évolution) sont notées en zone précoce.

## **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération a débuté dans les secteurs précoces et moyens. Les 1<sup>ères</sup> pontes sont observées sur les secteurs de La Plaine Nord et Sud Tech et le Cru Banyuls.

## ***Cryptoblabès gnidiella***

### **Aude, Gard et Hérault**

Aucune prise n'est enregistrée cette semaine.

### **Pyrénées-Orientales**

Des papillons sont observés cette semaine dans le secteur des Aspres Premiers coteaux et Bas Conflent.



#### **Evaluation du risque**

Le risque est très faible.

## **Eulia**

### **Aude**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération est en cours sur tous les secteurs. Aucun dégât associé n'a à ce jour été mis en évidence. Le niveau de prise est localement très important.

### **Hérault**

Des captures sont notées dans les pièges.

#### **Evaluation du risque**

Le risque est faible.

## **BLACK ROT**



Taches de black rot

### **Aude**

De nouveaux symptômes, sur feuilles essentiellement, sont signalés sur le Limouxin. Ponctuellement, la fréquence de détection est significative (1 tache pour 100 feuilles). Aucun symptôme sur grappe n'est toutefois observé.

## Gard

Cette semaine, quelques nouveaux symptômes sont observés dans les parcelles précédemment touchées et seule une minorité de parcelles historiquement sensibles montrent régulièrement des symptômes.

Les pluies de début juin ainsi que l'orage du 11 juin peuvent avoir généré des contaminations par projection notamment sur les grappes. L'extériorisation des symptômes est attendue dès la fin de cette semaine sur feuilles et quelques jours plus tard sur grappes.

## Hérault

Quelques nouveaux symptômes sont observés sur feuilles :

- dans des parcelles où la maladie était présente en 2017 et/ou 2016 avec perte de récolte dans la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais,
- dans des parcelles où la maladie était présente en 2017 et/ou 2016, mais bien contrôlée dans les Hauts Coteaux et la Vallée de l'Orb-Lodévois.

A ce jour, ces symptômes sont généralement limités, leur fréquence reste faible. Peu à pas d'évolution durant la semaine écoulée.

## Pyrénées-Orientales

Des nouveaux symptômes sur baies sont visibles dans les secteurs sensibles. Ils sont de couleur « café au lait » et s'accompagnent de pycnides en leur centre. Il ne faut pas les confondre avec des symptômes de mildiou « rot brun » qui se caractérisent par une tache de même couleur mais partant du pédicelle.

### Evaluation du risque

Suite aux pluies parfois importantes de début de semaine dernière, il convient de surveiller particulièrement les parcelles à risque fort, avec perte de récolte en 2017 et/ou 2016, ainsi que celles où la maladie était présente en 2017 et /ou 2016, mais bien contrôlée.

# POURRITURE GRISE

## Vignoble régional

### Mesures prophylactiques

- Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entrecoeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

## Aude

De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés sur l'ouest du département (Limouxin, Malepère, Carcassonnais). Ces symptômes peuvent ponctuellement être observés sur plus de 1 cep sur 5. Des symptômes de pourriture pédonculaire sont également observés en tous secteurs avec des fréquences d'infestation faibles.



## Hérault

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles et sur pédoncules (Grenache notamment) sont observés localement.

### Evaluation du risque

Surveillez l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

# CICADELLE VERTE

## Aude

Les niveaux d'infestation sont généralement faibles mais peuvent très localement dépasser le seuil de nuisibilité (200 larves/100 feuilles). Sur ces mêmes parcelles, les 1<sup>ers</sup> symptômes de grillures sont observés.

## Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales

Des larves sont observées. Leur nombre augmente sensiblement mais reste faible. Le seuil de nuisibilité de 200 larves pour 100 est loin d'être atteint. Des symptômes sont localement observés.

### Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées.

## MALADIES DU BOIS

### Hérault et Pyrénées - Orientales

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont très localement visibles. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

## ACARIENS

### Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée même si des acariens nuisibles sont ponctuellement visibles sans jamais atteindre le seuil, à ce jour.

Quelques symptômes sur feuilles sont notés dans certaines parcelles.

### Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

## ACCIDENT CLIMATIQUE

### Grêle

Le 7 juin, un épisode de grêle a touché le vignoble dans la Basse Vallée de l'Hérault (Alignan du Vent...). Des éclatements de baies sont observés dans les parcelles concernées.

## **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site Internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR, IFV.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.**